Rousies
Vivre sa ville

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

Etaient Présent(e)s : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Christine MOUTON, M. Gérard FOUQUET, Mme Sophie PIERARD, M. Fabrice PELERIAUX, M. Marc DEHONDT, Mme Marie-Claude POTTIER, M. Sébastien TAVERNE, M. Frédéric GERMAIN, Mme Nathalie VERIE, M. Johan LECERF, Mme Suzanne CUSSENOT, Mme Amandine TAQUET, Mme Christine LABROY, M. Marc BARSOUM, M. Bernard HASSELIN, Mme Nathalie LEBEGUE.

Absent(e)s ayant donné (e)s procuration : Mme Véronique MAGINET procuration à Mme Sophie PIERARD, Mme Leïla TOUATI procuration à Mme Christine LABROY, M. Guillaume LEBRUN procuration à M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Brigitte DUBOIS procuration à Mme Christine MOUTON, M. Pierre-François LECOQ procuration à Mme Suzanne CUSSENOT, M. Sébastien MICHEL procuration à M. Sébastien TAVERNE, Mme Carole DEVOS procuration à M. Bernard HASSELIN, Mme Géraldine DUBOIS procuration à M. Marc BARSOUM.

Absente : Mme Sylvie MAÎTREPIERRE.

18 Présents, 8 Procurations soit 26 votants.

I-5-2 Nomination du Secrétaire de Séance.

A la majorité par 22 Voix Pour et 4 Abstentions (M. BARSOUM + procuration, M. HASSELIN + procuration), madame Christine LABROY est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II-5-2 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 5 Juillet 2021.

Pas de remarque.

III- 4-1 Autorisation pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

A l'Unanimité, par 26 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise à compter du 1er janvier 2022, la création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des « adjoints techniques territoriaux ».

IV- 4-1 Avancement de grade : création de deux postes « d'adjoint administratif principal de 2ème classe ».

A l'Unanimité, par 26 Voix Pour, le conseil municipal :

Considérant l'inscription de deux agents au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

- Autorise la création de 2 postes dans le grade des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2ème classe ».
- Autorise la suppression de 2 postes dans le grade des adjoints administratifs territoriaux,

V-4-4 Création de deux postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi.

A l'Unanimité, par 26 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise l'ouverture de 2 postes dans le cadre du dispositif PEC.
- Fixe la durée hebdomadaire de travail à 20 heures.
- Fixe la durée du contrat à 12 mois.
- Fixe la rémunération sur la base minimale du SMIC.
- Autorise madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier (convention, contrat de travail…).

VI- 4-2 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

A l'Unanimité, par 26 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

VII-4-4 Autorisation pour le recrutement de professeurs des écoles pour la surveillance de l' étude surveillée et/ou la surveillance de la cantine scolaire et fixation de la rémunération horaire.

A l'Unanimité, par 26 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise madame le Maire à recruter des professeurs des écoles pour la surveillance de l'étude et/ou la surveillance à la cantine scolaire.
- Fixe la rémunération de l'étude au taux horaire de 22.34€.
- Fixe la rémunération de la surveillance cantine au taux horaire de 11.91€.

VIII- 4-5 Mise en place de « chèques restaurant ».

A l'Unanimité, par 26 Voix Pour, le conseil municipal :

- Accepte la mise en place des titres restaurant à partir du 1er octobre 2021 au bénéfice du personnel communal.
- Fixe la valeur faciale du titre restaurant à 8 € et la participation de la mairie à 50%.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de prestation de services avec le prestataire retenu ainsi que tous les documents afférents à cette décision.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget communal.

IX-5-7 Convention cadre entre la Commune et la CAMVS relative aux demandes de Fonds de Concours dans le cadre des travaux suivis en régie.

A la Majorité par 22 Voix Pour et 4 Abstentions (M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration), le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention relative aux demandes de Fonds de Concours dans le cadre des travaux suivis en « régie ».

X- 5-7 Renouvellement de la convention de mise à disposition du SIG (Système d'Information Géographique) entre la CAMVS et la Commune.

A la Majorité par 22 Voix Pour et 4 Abstentions (M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration), le conseil municipal :

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition, par la CAMVS, du Système d'Information Géographique

XI-5-7 Application du droit des sols – maintien de l'adhésion de la commune au service instructeur commun créé par la CAMVS.

A l'Unanimité, par 26 Voix Pour, le conseil municipal :

- Adhère au service commun instructeur des autorisations du droit des sols créé par la CAMVS.
- Autorise madame le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce service.

XII-7-5 Demande de subvention de fonctionnement.

L' Association des Flandres pour l'Education, la formation des Jeunes et l'Insertion sociale et professionnelle qui gère la résidence services « le Clos des Bouquets D'or » sollicite le versement d'une subvention pour l'acquisition d'une borne d'activités.

A la Majorité par 19 Voix Pour et 4 Contre (M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration). Mesdames Suleck, Pierard et Verie ne prennent pas part au vote, le conseil municipal :

- Autorise le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Afeji.
- Fixe le montant de la subvention à 1500€.

XIII-3-3 Location du local commercial 5 rue de la Mairie : bail et loyer.

A l'Unanimité, par 26 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise madame le Maire à signer un bail commercial avec la SARL Val Nature.
- Fixe le montant du loyer mensuel à 300 euros.

XIV-3-2 Vente de la maison boulevard LIEMANS.

A la Majorité par 22 Voix Pour et 4 Abstentions (M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration), le conseil municipal :

- Promet de vendre le bien au prix de 125000€,
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents afférents au bon aboutissement de ce projet.

XV -7- 1 Modifications budgétaires

A la Majorité par 22 Voix Pour et 4 Abstentions (M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration), le conseil municipal :

- Autorise les modifications budgétaires telles que ci-dessous.

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
OP/CHAP/ART	OBJETS	MONTANTS	OP/CHAP/ART	OBJETS	MONTANTS
041-OP 27-2313-020-191	Nouvelle Mairie	4 032,00	041-OP FI-2031-01-206	Nouvelle Mairie	4 032,00
041-OP 27-2313-020-191	Nouvelle Mairie	2 020,00			
041-2031-01-206	Nouvelle Mairie	-2 020,00			
041-OP27-2313-020-191	Nouvelle Mairie	864,00	041-OP FI-2033-01-206	Nouvelle Mairie	1 074,00
041-2313-020-191	Nouvelle Mairie	4 290,00			
041-2033-206	Nouvelle Mairie	-4 080,00			
041-2111-01	La Sablonnière	4 999,00	041-1328-01	La Sablonnière	4 999 00
		10 105,00			10 105,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAP/ART	OBJETS	MONTANTS	OP/CHAP/ART	OBJETS	MONTANTS
012-64168-	Autres emplois insertion	9 000,00	013-6479-	Tickets restaurant part salariale	3 585,00
012-64131	Salaire des auxiliaires	15 300,00	74-74718	Aide de l'Etat contrats PEC	11 896,00
012-6478	Autres charges (tickets restaurants)	7 100,00			
O23	Dépenses imprévues	-15 919,00			
66-6615-01	Ligne de Trésorerie	2 000,00			
67-674-020-200	Aide aux commerces	5 100,00			
6067-020-005	Fournitures scolaires	-2 000,00			
66-6574-020-005	Subvention aux associations	-5 100,00			
		15 481,00			15 481,00

Pas d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h.

Rousies le 30 septembre 2021

Le Maire,

Josiane SULECK